

# Inscriptions à l'école maternelle et élémentaire

Afin de convenir d'un rendez-vous, veuillez prendre contact au 02 43 03 93 41 ou par mail à l'adresse suivante : [lehorps.ecole.stlouis@ddec53.fr](mailto:lehorps.ecole.stlouis@ddec53.fr)

## Comment et quand inscrire mon enfant ?

Les responsables légaux doivent prendre contact avec le chef d'établissement. Cette première rencontre permettra à la famille de découvrir les locaux, de rencontrer l'équipe éducative et prendre connaissance des projets.

Pour inscrire votre enfant, il est nécessaire de venir avec :

- le **livret de famille** ou un acte de naissance au nom de l'enfant
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge ou le **cahier de santé** où celles-ci sont notées
- Si l'enfant était préalablement scolarisé dans un autre établissement, les parents devront également produire un **certificat de radiation**. C'est le directeur de l'école précédente qui le fournira à la demande de la famille.

## A quel âge puis-je inscrire mon enfant ?

Depuis la rentrée 2019, la scolarité est obligatoire à partir de 3 ans. Cependant un enfant ayant atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée peut également être inscrit dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions à l'école Saint Louis sont possibles toute l'année.

### Dans quelles conditions ? :

Avec accord du chef d'établissement et de l'Inspecteur, des aménagements restent possibles en **Petite Section quand l'enfant a atteint l'âge de 3 ans.**

En **Toute Petite Section**, les enfants ne fréquentent l'école **que le matin**. (soit deux, trois ou quatre matinées).

Pour venir à l'école, les enfants doivent **être prêts pour la vie en collectivité**. C'est à dire être préparés à la séparation avec leurs parents et être « propres ».

### Quelles sont les vaccinations obligatoires ?

Pour l'entrée à l'école, l'enfant doit avoir reçu les vaccinations obligatoires pour son âge.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du ministère de la santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/vaccins-obligatoires/article/11-vaccins-obligatoires-depuis-2018>